

ORDRE DU JOUR

- I. Présentation du rapport d'activité par l'exploitant³
- II. Présentation des inspections réalisées par la DREAL⁵
- III. Questions diverses⁶

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Sylvie BELTRAMI donne lecture d'une déclaration :

« Ni Yonne Nature Environnement, ni l'ADENY, que je représente aujourd'hui, n'ont reçu le moindre document de présentation des activités de SOPREMA pour l'année 2022.

Le règlement intérieur de la CSS prévoit pourtant que le rapport d'activités annuel doit être transmis aux membres de la commission 14 jours avant la tenue de la réunion.

Nous n'avons pas non plus été informés des inspections éventuelles du site au cours des 12 mois écoulés depuis la précédente réunion.

Dans ces conditions, il m'est difficile d'assister à cette réunion pour autre chose que de la simple figuration, n'ayant pas eu l'opportunité de préparer quoi que ce soit, questions ou demandes d'éclaircissement.

Je ne vois aucun intérêt à participer comme spectateur-preneur de notes.

Je demande à ce que les documents (rapports d'activité 2022, diaporama de présentation, rapport d'inspection) soient transmis à nos deux associations.

Je demande aussi, avant de quitter la salle, que mon intervention figure au CR de la réunion de ce jour. »

Sylvie BELTRAMI quitte la séance.

II. Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

1. Présentation de Soprema

Nicolas AUPOIX rappelle que le groupe Soprema réalise un chiffre d'affaires de 4,82 milliards d'euros et emploie 10 000 salariés sur une centaine de sites dans le monde. Depuis 2022, le chiffre d'affaires a été décuplé par la croissance interne et la croissance externe. Son activité est concentrée au départ sur les produits d'étanchéité. Elle porte également sur l'isolation thermique et phonique, et enfin l'ossature et l'enveloppe du bâtiment, hors gros œuvre.

2. Présentation de l'usine

Le site de Saint-Julien-du-Sault fait partie des 40 sites de production de produits isolants. Il compte 180 personnes (dont 110 pour la production), y compris la R&D, avec 3 lignes de production et 1 ligne de complexage. Les produits phares sont les panneaux de polyuréthane. Il fabrique également des produits d'isolation par l'extérieur et d'isolation par l'intérieur sol. Certains produits sont destinés à l'activité agricole. Le processus de fabrication suit cinq étapes : moussage, chauffe, refroidissement, mise à dimension et colisage. Les matières premières mises en œuvre dans la construction d'un panneau de polyuréthane sont :

- le pentane : 70 tonnes sont stockées sur site (consommation moyenne annuelle de 3500 tonnes), ce qui vaut le classement Seveso seuil haut ;
- l'isocyanate ;
- le polyol ;
- l'eau.

Le site est titulaire de différentes certifications, notamment ISO 45001, ISO 14001, ISO 9001, SECO Belgium et KOMO Pays-Bas.

3. Engagement pour réduire l'empreinte carbone

Un site à Strasbourg alimente le site de Saint-Julien-du-Sault en polyol issu du recyclage, obtenu à partir de déchets PET (barquettes et opaques). La quantité annuelle représente aujourd'hui 3 000 tonnes et l'objectif est de passer à 5 500 tonnes. Les rebus font l'objet de traitements distincts :

- recyclés en cales, pour éviter de consommer du bois ;
- broyés pour fabriquer des panneaux agglomérés ;
- transformés en polyol pour être réutilisé dans le process : ce projet est en cours d'élaboration.

Tous les déchets cartons, glassines (supports d'étiquettes) et papiers sont transformés, sur un autre site, en ouate de cellulose utilisée dans l'isolation des combles perdus. À terme, les déchets plastiques seront recyclés sous forme de plastiques.

L'entreprise poursuit l'objectif de décarboner l'usine de Saint-Julien-du-Sault en installant des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment administratif. Elle étudie également la construction d'un bâtiment de stockage de 12 000 mètres carrés couvert de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation. Par ailleurs, afin de réduire de la consommation de gaz du site, il est envisagé d'installer un échangeur pour récupérer les calories issues de l'air chaud ventilé. Le site consomme 5 à 6 GWh de gaz par an.

La politique de prévention des accidents majeurs a été actualisée. La remise à jour du plan d'opération interne est en cours de réfection. Les acteurs du plan seront formés à nouveau. Différentes démarches de renforcement de prévention des risques sont poursuivies, notamment la mise en conformité de l'installation de protection foudre et la mise à niveau de l'automate de gestion de l'air pentane. Les formations réglementaires et sécurité du personnel sont poursuivies également.

4. Projets 2022-2023

Il faut signaler notamment :

- l'installation d'une nouvelle cuve de stockage de polyol, pour le polyol issu de recyclage du cycle de Strasbourg et en utiliser davantage dans la production ;
- un arrêté portant enregistrement pour le stockage de produits en polyuréthane au lieu-dit Puits d'enfer (bâtiment 13).

Il est prévu également :

- de stocker du polyuréthane au lieu-dit Puits d'enfer, dans les bâtiments 14 et 15 ;
- de construire un bâtiment de stockage des panneaux finis de polyuréthane au sein de l'usine ;
- d'installer de nouvelles lignes de production.

5. Objectifs sécurité et environnement

L'objectif est de ne recenser aucun accident avec arrêt. Il est prévu d'analyser les causes de tous les accidents et de mettre à niveau le matériel d'intervention incendie. Un exercice a en effet permis de relever divers manques.

S'agissant de la formation, il est notamment prévu de :

- réaliser des exercices ESI « spot » ;
- dispenser au moins 1 minute sécurité par mois ;
- déployer les fiches d'écart sécurité afin de travailler sur le bas de la pyramide de Byrd, c'est-à-dire d'éviter les événements qui ne constituent pas des accidents pour empêcher la survenue d'accidents.

Sur le volet environnement, il est envisagé notamment de :

- revoir le système de management des émissions de COV ;
- réduire le volume de déchets de polyuréthane ;
- mesurer les consommations énergétiques par lignes ;
- réduire la consommation électrique en installant des LED avec variateur de luminosité, en fonction de la présence d'occupants.

Jean-Jacques VIAZZO suppose que le matériel de protection incendie est vérifié par des prestataires.

Nicolas AUPOIX répond c'est le cas. Cependant, les ESI ont relevé que quelques tuyaux étaient percés, ce qui réduit la réactivité en cas d'incendie : les personnes devraient parcourir une longue distance pour trouver de nouveaux tuyaux. La quantité de matériels à portée de main n'était pas suffisante.

Claude SCIBOZ demande s'il existe des projets de végétalisation du site : de l'extérieur, c'est le point qui pêche.

Nicolas AUPOIX rappelle que l'autorisation d'exploiter exige de végétaliser le site. Celui-ci est entouré d'arbres. Une partie du parc est certes bitumée pour permettre la circulation des camions. Tous les abords du site sont végétalisés.

Claude SCIBOZ souligne que les habitants de la communauté de communes se plaignent de l'apparence de l'usine, qu'ils qualifient de « *fromage blanc* ». Celui-ci n'est pas du tout végétalisé.

Bruno PIRON fait remarquer que des arbres sont plantés le long de l'Yonne. Ils sont certes encore jeunes, et donc un peu petits.

III. Présentation des inspections réalisées par la DREAL

François DONNY rappelle que le site est qualifié de Seveso seuil haut : les risques accidentels font l'objet d'une inspection chaque année. Les milieux (rejet dans l'eau et l'air) ont fait l'objet d'une inspection en mai 2022 : aucune non-conformité majeure n'a alors été relevée. L'exploitant s'est montré réactif à l'égard des différentes inspections : une réponse convaincante a été donnée à la mise en demeure du 22 décembre 2020.

Des mesures d'émission de COV ont été réalisées : elles devraient permettre de fiabiliser le Schéma de maîtrise des émissions, avec des perspectives intéressantes et prometteuses.

Un problème de rejet apparu au niveau d'un broyeur de polyuréthane, signalé, a été corrigé rapidement, sans nécessiter de mise en demeure.

Des mesures de rejet atmosphériques de la chaudière sont en cours.

Une deuxième inspection, réalisée le 8 novembre 2022, a porté sur le thème de la sous-traitance. Aucune non-conformité majeure n'a été relevée. Une lettre préfectorale demande néanmoins la formalisation certaines procédures, notamment la maintenance de la zone pentane. Sur ce point, l'exploitant paraît trop dépendant du sous-traitant : il aurait suffi qu'un salarié quitte l'entreprise sous-traitante pour que SOPREMA se retrouve en très grande difficulté. Depuis lors, l'exploitant a fait le nécessaire.

Claude SCIBOZ demande si la qualité de l'air est vérifiée sur le site.

François DONNY confirme que des mesures sont définies par l'arrêté préfectoral. Les fréquences de ces mesures sont bien respectées. Les résultats sont conformes. Des contrôles inopinés sont réalisés en sus.

IV. Questions diverses

Nicolas AUPOIX demande s'il est bien nécessaire que les documents préparatoires soient transmis avant la réunion.

Jean-Jacques VIAZZO rappelle les dispositions du règlement intérieur : le rapport d'activité de l'exploitant doit être transmis 15 jours avant la séance. Il faut déplorer, pour la présente séance, un raté des services de la Préfecture.

François DONNY ajoute que les rapports d'inspection sont disponibles sur le site Internet Géorisques, au lien suivant :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005401244>

Nicolas AUPOIX souligne que tous les éléments, concernant notamment les projets et stratégies internes au groupe, n'ont pas vocation à être diffusés largement. Le SGS est pour sa part transmis à la DREAL. La prochaine réunion pourrait être organisée sur le site de production, pour permettre aux membres de la commission de procéder à une visite du site.

Cette proposition fait l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 heures 5.

Le sous-préfet

Rachid KACI